

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

du 26 juin 2025

Présents : **Mesdames** BRAJOU Fanny, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, BELLO Jean-Luc, BEYNEL Joël, BORDAS Jean-François, CARON Christophe, CHARBONNEL Daniel, CHASSAGNARD Roger, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FLEURY Yves, HULPUSCH Serge, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LECHAT Jean-Pierre, MANIERE Christian, MARCOU Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, TRONCHE Jean, YACINE Ali

ORDRE DU JOUR

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

- a. Mot du Président
- b. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- c. Approbation du compte rendu de la dernière séance

2. ADMINISTRATION GENERALE – RH

- a. Subvention AFADIL – DELIBERATION
- b. Création d'un poste de rédacteur à temps non-complet - DELIBERATION
- c. Retrait de la délibération pour la création d'un poste d'Ingénieur Hors Classe – DELIBERATION

3. COMMUNICATION

- a. Information nouvel outil de gestion des assemblées
- b. Retour sur les lauréats du concours Ecoloustics

4. FINANCES

- a. Décisions Modificatives Budget Principal
- b. Décisions Modificatives Budgets Annexes SIE BEYNAT, BRIVE, EGLETONS, HAUTE VEZERE, LA ROCHE CANILLAC, LUBERSAC, MEYSSAC, STE FEREOLE et TULLE SUD

5. ECLAIRAGE PUBLIC

- a. Marché de Service pour le contrôle des Travaux liés aux demandes de Certificats d'Economie d'Energie – DELIBERATION

6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

- a. Compléments de dotation du FACE

7. PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA FDEE19

8. PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE ENEDIS

9. PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE EDF

10. QUESTIONS DIVERSES

1) INTRODUCTION DU PRESIDENT

a) Mot du Président

« Je vous demande de prendre place car la séance va commencer.

Toutes nos excuses pour ce petit contre-temps, je suis déçu pour Monsieur DERACHINOIS qui se faisait un plaisir de nous accueillir dans sa commune de Lanteuil. Mais Eole en a décidé autrement. En pays de connaissance, Monsieur MONTEIL, maire de Beynat nous a mis à disposition, au pied levé, cette salle des fêtes pour nous accueillir. Les agapes après la réunion auront bien lieu à Lanteuil ; le restaurant s'est adapté aux circonstances pour nous recevoir. Malheureusement, beaucoup de communes essuient de nombreux dégâts surtout dans le bas limousin c'est-à-dire la Moyenne Corrèze. Quelques endroits ont été épargnés.

Tout d'abord, je vous remercie pour votre présence. Comme vous le savez l'ordre du jour comprend le compte rendu de concession d'où la présence de Monsieur VAUR et de ses collaborateurs, et EDF qui présentera les TRV (tarifs réglementés de vente).

Dans un contexte contraint, nous avons maintenu nos engagements pour accompagner la transition énergétique et pour soutenir nos collectivités dans leurs projets. Nous avons maintenu, ce qui est pour moi une priorité, nos investissements sur le réseau. L'ambitieux programme de rénovation de l'éclairage public est sur le point de s'achever à la fin du mois. Considérant qu'il reste encore à faire, nous prévoyons de lancer un programme de rétrofitage et de relamping sur les quelques 6000 foyers restants. Je sais que beaucoup d'entre vous attendent davantage de la Fédération en matière de transition énergétique. Dans un contexte d'incertitudes concernant l'assiette de la taxe sur l'électricité, d'une redevance de concession R2 tributaire de nos investissements sur nos fonds propres sur le réseau et de l'avenir du FACE (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification) remis en question par la Cour des Comptes, ainsi que les Certificats d'Energie dont la valorisation reste volatile et, pour finir, le remboursement de l'emprunt ECLAIRONS DEMAIN, il faut donc réfléchir à nos engagements futurs. » Il donne la parole à Monsieur DERACHINOIS :

« Je voulais juste dire que je regrette sincèrement de ne pas avoir pu vous recevoir car j'aurais aimé faire découvrir le Bourg de Lanteuil à ceux qui passent par la route départementale et qui ne le connaissent pas mais les choses en ont décidé autrement. Il y a eu énormément de dégâts et nous allons à nouveau demander une déclaration de catastrophe naturelle car les maisons ont été impactées. En effet, il y a des toitures arrachées, des arbres tombés sur les maisons et cela fera 3 déclarations de ce type en un an : une pour glissement de terrain, une pour inondation et cette fois-ci pour tornade, cela commence à faire beaucoup et c'est pénible. Toutefois, je suis tout de même rassuré parce qu'ENEDIS nous garantit un poste pour le Bourg, étant donné qu'il y a des restaurants qui travaillent principalement le week-end. Cela permettra qu'ils puissent travailler, et c'est déjà une très bonne chose. Je les en remercie. Le comité syndical pourra venir à Lanteuil une prochaine fois. Merci à tous d'être venus à Beynat. Bonne réunion à tous. »

Monsieur DUMOND précise que l'ordre du jour sera un peu bousculé dans sa chronologie car Monsieur COSTE, Président du Département de la Corrèze, doit repartir vers 10h30. Il remercie le Conseil Départemental pour son soutien à l'opération ECLAIRONS DEMAIN et précise qu'il n'y a pas eu d'autre soutien que celui du Département et déplore que l'Etat ne l'ait pas suivi dans ce projet.

b) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Fanny BRAJOU est désignée secrétaire de séance.

c) Compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le compte-rendu du Comité syndical du 3 avril 2025. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans observation, il proclame que le compte-rendu de la séance du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA FDEE19 (voir annexe 1) : ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur DUMOND donne la parole à Monsieur MANIERE, Président de la Commission Eclairage Public.

Monsieur MANIERE salue l'assemblée et présente le patrimoine de la FDEE19 : sur 212 communes adhérentes, 200 ont transféré leur compétence pour la maîtrise d'ouvrage et les travaux d'investissement Eclairage Public (EP) à la FDEE19 soit 97 % ce qui représente un peu plus de 30 000 points lumineux et près de 2800 armoires de commande.

Il rappelle ensuite le rôle de la FDEE19 : la sécurité des biens et des personnes, la mise en valeur de la richesse de notre patrimoine, concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables et, pour finir, respecter et préserver la biodiversité.

Il présente l'évolution de la réduction de la pollution lumineuse nocturne entre 2014 et 2023 sur les cartes projetées.

Force est de constater que les travaux réalisés ont une incidence notable. Une nouvelle prise de vue sera faite à l'issue du projet Eclairons Demain c'est-à-dire à la fin de l'année 2025.

Les objectifs réalisés et en cours : la rénovation de 600 armoires de commande d'éclairage public, la rénovation de 310 luminaires sur le territoire de la Communauté de Communes de Xaintrie Val Dordogne et pour finir l'Opération Eclairons Demain avec la rénovation de 13200 luminaires sur le territoire de la FDEE19 pour 8,5 millions d'euros HT avec un reste à charge de 27 % pour les communes, ce qui est intéressant pour nos communes respectives, une économie financière de 900 000 €/an, une économie de consommation de 4,67 GWh/an et une réduction de facture énergétique de 55 à 65 % selon les communes. Ce sont les chiffres majeurs.

Pour l'année 2024, 229 opérations d'éclairage public pour un montant de 2 144 222 € TTC et les opérations engagées pour 2 953 016 € TTC soit un total de 5,2 millions.

Une fois le programme Eclairons Demain terminé, la FDEE19 se focalisera sur la vétusté des luminaires restants. Environ 7300 luminaires, qui ont entre 7 et 12 ans, n'ont pas été changés dans les communes. Ce sont principalement des luminaires au sodium. C'est l'objectif du dernier trimestre.

Il fait ensuite le point sur la proportion des Leds sur le territoire de la FDEE19 :

En 2022, le taux de Led était d'environ 18 % sur l'ensemble du parc. Début 2023, 22 %. Après l'opération Eclairons Demain, le taux sera de 65 %. Et, si l'on fait les 7300 luminaires restants, le taux atteindra les 89,6 % à la fin 2026. Cela est très important pour les communes, notamment au niveau de l'économie financière, dans un premier temps pour la consommation, dans un deuxième temps pour l'entretien car les factures récurrentes d'entretien devraient considérablement baisser.

Il présente ensuite une carte avec des points rouges pour les foyers changés en Leds et des points noirs pour les foyers déposés à la demande de certaines communes, Il faut quand même reconnaître qu'il n'a pas toujours été facile de supprimer des lampes dans les villages où elles sont présentes depuis des décennies là où habitent des personnes vieillissantes, et ce fût un critère important. Toutefois, certaines communes ont été intéressées.

Eclairons demain en chiffres :

Un sujet qui va intéresser le Président du Département. En effet, les 3 fournisseurs de l'Opération Eclairons Demain – Eclatec, Abel et Ragni, pour les lampes de style - sont des fournisseurs français. Il fait remarquer que 39 % des lampes ont été achetées à l'entreprise Abel qui se situe à Brive ce qui est assez conséquent.

Le choix des communes s'est beaucoup porté sur Eclatec par rapport à des choix antérieurs et parce qu'elles n'ont pas voulu mélanger les fournisseurs et il a donc fallu s'adapter.

Monsieur BARTHUEL intervient pour dire que l'avantage d'avoir limité le nombre de choix à seulement 4 luminaires est en lien avec la future proposition de transfert de compétence Maintenance/Exploitation des communes volontaires vers la FDEE19. C'est un choix qui facilitera la maintenance des luminaires. En effet, cela permettra d'être plus réactif et ne pas se perdre dans une multitude de références.

Monsieur MANIERE rappelle que 14 000 luminaires ont été rénovés dans les communes. Il poursuit ensuite en indiquant que le nombre de communes dont les travaux sont soldés est de 112 sur 169 pour un montant prévisionnel de 6 559 000 Euros et un montant engagé de 6 694 000 Euros. Il était prévu 12 610 lampes et il en a été remplacé 13 961 soit 1350 lampes en plus. En résumé, pour un delta minime (2,05 %), il y a eu beaucoup plus de travaux.

Nouveau marché de remplacement de sources obsolètes 2025-2026

La FDEE19 va proposer dans les mois à venir un nouveau projet appelé 3REP de rénovation de sources en éclairage public. Il concernera les luminaires de bonne facture mais présentant des sources énergivores telles que les SHP 70 et 100 W au sodium que vous avez certainement dans vos communes notamment dans les bourgs où des travaux ont été réalisés il y a moins de 10 ans.

Pour ce futur projet, on a dénombré 7300 lampes. Cette rénovation permettra une réduction des consommations électriques donc du budget des communes.

Nous allons privilégier le remplacement des sources par l'intermédiaire de 3 solutions : le remplacement des luminaires comme l'opération Eclairons Demain, le Rétrofit qui permet d'adapter les luminaires 4 faces type « style » et les luminaires fonctionnels. C'est un bloc de Leds que l'on va adapter dans la lampe style et le relamping c'est-à-dire changer simplement l'ampoule.

Le financement sera le suivant :

- Suite à l'économie d'échelle que nous avons réalisé de l'ordre de 2 millions d'Euros, la FDEE19 a proposé au Département de reporter le reste à financer sur cette opération 3REP
- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Les communes participeront aussi à hauteur d'environ 27 % comme pour la première partie (Eclairons Demain)

Monsieur MANIERE sollicite Monsieur COSTE pour savoir si le Département donnera une suite favorable à la demande de participation. Monsieur COSTE lui répond qu'il reviendra vers la Fédération ultérieurement pour donner sa réponse.

Monsieur MANIERE veut alerter sur le fait que l'argument de vente des sociétés qui proposent des luminaires de très mauvaise qualité est contraire aux prescriptions techniques de la FDEE19 ainsi qu'à l'arrêté de 2017 sur la réduction de la pollution lumineuse.

Il fait ensuite un point d'information concernant la fin de production des sources traditionnelles c'est-à-dire les lampes à décharge nécessitant de la vapeur de sodium.

Monsieur BARTHUEL ajoute que le gouvernement s'est penché sur les luminaires à 0 € et a conclu qu'il était impossible de continuer cette opération, il va alors imposer des contrôles pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) car certains opérateurs économiques ont vendu des luminaires à des communes ou à des privés à 0€ avec des CEE. La Fédération est obligée de monter un marché public avec un organisme certifié qui va contrôler si la lampe est bien posée et au bon endroit. Cela coûtera entre 50 000 et 100 000 € à la Fédération.

Monsieur DUMOND remercie Monsieur MANIERE pour cette présentation.

Monsieur COSTE remercie la Fédération de l'invitation à l'Assemblée Générale : « c'est un plaisir de venir rencontrer la Fédération. Si on est à Beynat aujourd'hui, c'est parce qu'il y a aujourd'hui de l'électricité, contrairement à d'autres communes. En effet, après la tempête de 1999 où la commune de Beynat avait été particulièrement touchée et s'était battue pour avoir le plan de sécurisation qui permet de réquisitionner des infrastructures tels que l'étang de Miel avec 1500 couchages et les Bourriottes à Brive. Il rappelle que, lors de ces épisodes-là, on voit l'importance de ces équipements. Pourtant, les usagers veulent le réseau 4G mais pas de pylônes. Il faut 6 ans pour faire un pylône et il faut déposer 3 dossiers.

Il remercie ENEDIS pour les interventions et la mobilisation depuis cette nuit et ainsi qu'à chaque événement climatique, la qualité du travail et des relations pour l'intérêt général. Nous mesurons la chance qu'ENEDIS soit un concessionnaire efficace car il y a de plus en plus d'événements climatiques. Et c'est important aujourd'hui d'être solidaires et on sait y mettre les moyens. Heureusement qu'il y a des gens présents. Il salue aussi le directeur pour la qualité du travail avec les élus et l'ensemble du bureau de la Fédération avec laquelle le Département partage et se réjouit de ce travail main dans la main, en relation très étroite avec le Département au nom de l'intérêt général au sujet de l'énergie.

Il insiste sur le fait que la FDEE19 a été précurseur et pionnière quant à ce programme Eclairons Demain. Force est de constater, au-delà des questions énergétiques et de coûts des factures, l'importance de pouvoir être beaucoup plus économe, d'enlever des points lumineux, de faire en sorte de rationaliser un réseau qui devenait de plus en plus vieillissant. Lorsque le Président est venu me solliciter à propos de ce projet, en incluant le Syndicat de la Diège, il a été décidé, avec Christophe PETIT et tous les conseillers départementaux dans le cadre de la politique d'aide aux collectivités, de mettre 2 300 000 € sur ce sujet-là, même si les Préfets parlaient de Fonds Vert à ce moment-là, et que l'issue était connue puisque la rénovation énergétique des bâtiments était prioritaire sur l'éclairage public. Voilà comment cette opération s'est conduite. « Vous l'avez menée avec détermination, efficacité et brio. Je tiens à vous féliciter parce que le résultat se voit et que, dans les communes, les administrés le disent et sont très fiers d'avoir de l'éclairage à Led.

Cette opération a été menée dans les délais et en dépensant moins. Les coûts ont été optimisés tout en faisant travailler les entreprises locales, seule exigence du Département. Il est important de maintenir les emplois sur nos territoires. Cela contribue à la vie locale et à nos emplois.

Le Département est la collectivité du social. La commande publique a du sens. Le Conseil Départemental va délibérer le 4 juillet prochain pour décider l'aide financière la FDEE19 pour cette proposition. Il n'est pas souhaitable de reporter. La participation de 27 % est pour les communes. Par exemple, pour le déploiement de la fibre, j'ai souhaité ne faire qu'un seul lot et faire du 100 % tout de suite pour être dans la dynamique et obtenir des prix. Il

félicite la FDEE19 pour ce respect du budget. L'Etat veut réduire de 40 % les dépenses en 2026 et cela impactera les régions et les départements. Le Département de la Corrèze a fait beaucoup d'effort, c'est la seule collectivité de plus de 250 000 habitants en France à avoir réduit les dépenses de fonctionnement net sur une période de 7 ans. Malgré cela, le Département sera en négatif en 2026. Il n'est pas sûr que le Département puisse continuer à aider les collectivités à ce rythme-là. Le contexte budgétaire n'est pas favorable. L'instabilité politique n'arrange pas la situation. Actuellement, ce sont ceux qui ont monté un programme qui vont ensuite le démonter, par exemple la loi du PPE qui concerne l'énergie. Au-delà de toutes sensibilité, il faut faire un débat apaisé et avoir du respect les uns envers les autres, travailler et poser des sujets.

Il ajoute que le Département est en train de développer les énergies renouvelables tel que le photovoltaïque ainsi que le potentiel hydroélectrique. Il y a vraiment des capacités car il y aura plus d'eau à l'horizon de 2040, contrairement à ce que l'on peut entendre. La production et le stockage de l'eau est au cœur de nos préoccupations malgré les variations de précipitations. Sans stockage d'eau, il n'y aura pas d'énergie nucléaire, c'est une question écologique. Nous n'avons plus d'eau à Golfech, il faut faire tourner les climatiseurs l'été. Si demain, nous ne sommes pas en capacité de garder de l'eau, ce sera compliqué. Il y aura un sujet autour de ce thème.

« Le Département est en train de travailler sur la réutilisation de l'énergie locale notamment avec l'ombrière à Lubersac. C'est une déviation d'environ 3,2 km qui sera intégralement recouverte de 5,2 km² de panneaux photovoltaïques, c'est l'équivalent de la production d'énergie de la ville de Tulle. Sur lequel, on pourra voir si le coût mixte énergie sera moins cher pour les collectivités locales ».

Avec le renouvellement des conseillers municipaux, il faut continuer à engager les réflexions à la Fédération qui est au cœur de problématiques d'aménagement de nos territoires. Il félicite le Président avec lequel une relation de grande qualité et de confiance. « Je sais tout ce que tu as fait pour cette Fédération et ce qu'elle te doit aussi. »

Les membres de l'assemblée applaudissent.

Monsieur DUMOND remercie Monsieur COSTE pour sa brillante intervention et ajoute que le Département, pour le marché de l'opération Eclairons Demain, a accompagné la Fédération quant à la clause d'insertion sociales selon laquelle les 3 entreprises devaient embaucher du personnel en situation d'insertion professionnelle.

3) PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE ENEDIS (voir annexe 2)

Monsieur VAUR prend la parole pour remercier le Président. C'est une période compliquée parce beaucoup de communes sont impactées par les événements climatiques de la soirée de la veille. 35 000 personnes ont été privée d'électricité au pic de la soirée.

Avant de commencer, il présente ses collaborateurs : Alain GUETTACHE qui est le remplaçant de Laurent HOSPITAL et Alexandre PLANE.

L'architecture du réseau d'électricité en Corrèze :

(schéma du Développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité) page 10

13 postes sources en Corrèze, cela n'a pas évolué

5 355 km de réseau HTA (dont 50 % enfouis qui limitent le nombre de coupures en cas d'événement climatique)

5490 installations de production

6273 km de réseau BT

Ce réseau évolue d'année en année, en particulier par le raccordement des producteurs qui imposent à moderniser et à étendre le réseau.

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

Sur le document projeté, on distingue les consommateurs (clients) et les producteurs photovoltaïques, éolien, hydraulique, autres

On a une évolution du nombre de clients (presque 500 soit 0,3 %) et une augmentation de l'acheminement facturé (environ 58 millions Euros), ce qui est assez rare.

L'évolution est beaucoup plus sensible sur la production et, en particulier, sur la production photovoltaïque avec 1200 sites supplémentaires qui a imposé à ENEDIS de mettre en place une organisation particulière : on a créé une agence spécialement dédiée aux raccordements des énergies renouvelables.

En éolien, on a toujours une ferme éolienne, celle de Peyrelevade.

En hydraulique, il y a 2 productions hydrauliques supplémentaires car il y a un gisement en Corrèze assez important.

Les graphiques montrent l'énergie consommée par rapport à l'énergie produite. On constate que l'énergie produite est de plus en plus importante et il précise qu'il s'agit de l'énergie qui est produite sur les réseaux de distribution, pas sur les barrages

Qualité de l'électricité distribuée : critère B 2024

Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) est encore plus contraignant car il y a des objectifs avec des bonus/malus qui avoisinent les 110 millions d'euros. Le critère B est à 113 minutes dont 30 minutes qui sont des coupures pour travaux

Investissements 2024

Les investissements sont liés aux raccordements à la fois des consommateurs mais surtout des producteurs.

14 millions d'Euros sont investis pour les raccordements.

Par ailleurs, 16 millions d'Euros sont investis pour améliorer la qualité de fourniture. Par exemple, ici à Beynat, il y a un chantier d'enfouissement

Maintenance

1,9 millions d'Euros sont investis pour l'élagage et permet de réduire les incidents souvent liés à la végétation

ENEDIS a des chantiers importants notamment pour améliorer le patrimoine : il s'agit de chantiers PAC (plan aléas climatique) comme ceux à Naves et au Saillant. Cela représente environ 1 million d'euros.

Satisfaction Clients

Autour de 1000 réclamations, 93 %, taux de réponse sous 15 jours, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) fixe l'objectif à 95 %

Le taux de résiliation dans les délais est de 99,3 %.

Les résultats sont extrêmement positifs

Les compteurs Linky

En 2024, le taux de PDL (points de livraison) est de 96 %. Cela progresse lentement. Dans la majorité des cas, les non équipés sont ceux qui refusent. C'est un des meilleurs taux d'équipement en France.

Les produits d'exploitation

En 2024, le total des produits est autour de 86 millions (78,5 en 2023)

Les charges d'exploitation

Le prix de l'électricité baisse. On voit une réduction des pénalités versées aux clients en cas de coupure de 5 heures consécutives car il y en a moins.

Il y a une augmentation des charges centrales.

Au total, la concession est déficitaire de 13 millions d'Euros. Sans les concessions urbaines, les concessions rurales connaîtraient des difficultés pour fonctionner. La péréquation tarifaire applicable à tous les clients est donc vraiment bénéfique.

Flux financiers

Les parts des redevances de Concession R1 est stable tandis que la redevance R2 est en très légère baisse par rapport à 2023.

Pour l'article 8 du Cahier des Charges de Concession, il y a eu des reports de facturation sur 2025.

Monsieur BARTHUEL précise qu'il s'agit de mises en service. Il a répondu à une enquête à ce sujet et a exprimé son insatisfaction.

Monsieur VAUR admet que les délais de mises en service se reportent parce qu'ENEDIS et ses entreprises ont une activité forte.

Monsieur BARTHUEL explique que la baisse de la redevance R2 s'explique par une incompréhension de lecture du cahier des charges avec ENEDIS et précise qu'une pénalité est attendue car, selon ce cahier des charges, les études prises avec d'autres financements ne doivent pas être prises en compte dans la redevance de concession R2.

Par ailleurs, ENEDIS et la Fédération sont en discussion à propos d'un article du cahier des charges qui est juridiquement bancal. En effet, selon cet article, ENEDIS veut que l'ECOME, formulaire ENEDIS qui vient en amont du contrôle-schéma et qui contrarie un autre article du cahier des charges. Il y a donc un risque juridique. Le Président a demandé à ENEDIS, par lettre recommandée, de mettre en sommeil l'utilisation de ce formulaire ECOME. Une réunion entre ENEDIS et la FNCCR aura lieu en septembre à Paris à ce sujet. En attendant, il faudrait trouver une solution pour les chantiers en cours.

Monsieur DUMOND pose une question : quelle est la capacité d'accueil de poste photovoltaïque en Corrèze ?

Monsieur VAUR répond que plusieurs postes sources sont aujourd'hui saturés : Egletons, Tulle, Naves, Eyrein, Lubersac...

Monsieur DUMOND rappelle qu'il faudrait régler le problème du poste en Haute Corrèze. Monsieur VAUR répond qu'ENEDIS est en train d'identifier les terrains. Effectivement, pour l'instant, le besoin est de 15 %, il y a des dossiers qui vont revenir de l'Auvergne et le besoin atteindra alors les 20 %, ce qui déclenchera l'installation d'un poste.

Monsieur GUETTACHE se présente : « je remplace Laurent Hospital qui est partie en inactivité, je m'occupe de son portefeuille, je suis de Brive, je suis corrézien, je suis parti quelques années, avec mon accent Lot-et-Garonnais, en Haute-Vienne dans lequel j'étais l'interlocuteur ENEDIS pour les élus. Depuis le 1^{er} juin, je suis en Corrèze, j'ai prévu de venir rencontrer tous les élus. »

Monsieur DUMOND remercie toutes les personnes d'ENEDIS présentes.

4) PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE (CRAC) DU CONCESSIONNAIRE EDF (voir annexe 2)

Monsieur TROTTIGNON se présente « Bonjour, je remplace Fabrice BERGEAL qui n'a pas pu être présent aujourd'hui et qui en est désolé. Je suis le référent concession, je prépare les présentations pour les portages de CRAC pour les Directeurs du Développement Territorial, pour les correspondants solidarité. J'ai donc le plaisir, pour la première fois, de vous présenter un CRAC. »

Pour commencer, je vous présente les faits marquants 2024 sur le marché de l'électricité et les enjeux pour 2025

Pour 2024, un seul mouvement tarifaire, contrairement aux années précédentes, au 1^{er} février 2024 : pour le TRV sur les résidentiels : + 9,5 % TTC, et pour les clients non résidentiels : + 5,7 % TTC. Cette hausse est essentiellement due au relèvement de l'accise à 21 € du MW/h.

EDF a signé les lignes directrices de la CRE qui permettent une meilleure visibilité pour les consommateurs : affichage des prix, réévaluation des mensualités...

EDF a été élu sur la première marche du podium de la relation client. Tous les salariés sont basés en France et localement. L'activité téléphonique a été en général plutôt en baisse sauf sur la solidarité où elle a fortement augmenté avec des personnes qui ont des problèmes pour payer les factures et qui demandent des délais de paiement. Les 8 conseillers clientèle du pôle solidarité ont traité plus de 24 000 demandes d'aides dans l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Au 1^{er} février 2025, les TRV ont baissé de 15% TTC en moyenne malgré une l'accise revenue à l'ancien prix. Le tarif Tempo ne baisse pas de la même manière car c'est un tarif très bas. Le but du Tempo est de baisser la demande pendant les jours rouges. Il reste le tarif le plus intéressant. Même en consommant sur les jours rouges, les clients parviennent à payer moins cher qu'en tarif ordinaire.

Les directives des pouvoirs publics et de la CRE sont de favoriser les tarifs heures creuses/heures pleines et de consommer pendant les heures où il y a le moins de demandes. Les tarifs de base sont en extinction.

Rapport du gouvernement à la Commission Européenne : évaluation des TRVE

Le rapport du gouvernement français à la Cour Européenne, en s'appuyant sur les rapports de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), statue sur le fait de maintenir les TRV car c'est une protection contre les hausses, ce

que l'on a vu pendant la crise énergétique. La grande force du TRV est qu'il est lissé sur 2 ans et que, dès qu'il y a une très forte hausse du marché, il permet de diminuer cet effet car le prix est calculé sur 2 ans. Le gros avantage du TRV est qu'il permet une grande flexibilité avec les options heures pleines/heures creuses (HP/HC) et avec l'option Tempo.

Il faut encore faire un effort car 50 % des TRV sont en tarif de base.

La grande nouveauté des TRV est que les tarifs jaunes supérieurs à 36 KVa sont de retour et donc, les entreprises ou les collectivités dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'Euros ou qui ont moins de 10 salariés ont la possibilité de souscrire des TRV au tarif jaune (supérieur à 36 KVa) ou au tarif vert (contrats Haute Tension) si elles le souhaitent depuis février 2025.

Mouvements tarifaires 2024 et 2025

Pourquoi le gouvernement souhaite maintenir le TRV ? Focus sur le rapport

Les TRVE apportent une stabilité de prix par lissage ce qui permet de réduire l'impact des prix de marché et contribuent fortement à la modulation des consommations grâce aux options heures pleines /heures creuses.

70 % des offres de marché sont en tarif base contrairement au TRV où 50 % des offres sont en HP/HC.

L'argument essentiel des autres fournisseurs est de dire que les TRVE freinent la concurrence alors qu'on s'aperçoit que le TRVE n'est pas le plus performant au niveau du prix. Il y a des offres de marché qui sont plus performantes au moment T que le TRVE. Donc, ce n'est pas un argument et un frein au développement de la concurrence.

Si on supprime les TRVE, ça augmenterait l'exposition des consommateurs aux fluctuations du marché.

C'est donc un moyen de se protéger.

Synthèse du mouvement tarifaire de février 2025 (versus février 2024)

En 2024, la hausse du TRVE est liée au relèvement de l'accise. Les prix de fourniture avaient baissé.

On a connu une baisse moyenne de 15 % TTC pour le TRVE au 1^{er} février 2025.

En ce qui concerne la fourniture, c'est une baisse de 24 % TTC atténuée par les 4 % de la hausse du TURPE et par la hausse de 5 % de l'accise

L'option TEMPO a moins baissé que les autres options. Les HP/HC beaucoup plus avec 24 %. L'EJP a baissé de 22 %. Sur le tableau final, on se rend compte que l'option Tempo a une facture moyenne moindre que les autres options.

Monsieur LANOIR demande si le prix va évoluer au 1^{er} août 2025

Monsieur TROTTIGNON répond que le prix en lui-même ne va pas évoluer même s'il y a un relèvement de la TVA à 20 % sur l'abonnement qui est prévu par les pouvoirs publics. Cette hausse de TVA va être atténuée par la baisse de l'accise qui sera ramenée à 26 €.

Monsieur DUMOND rappelle qu'il n'y a pas d'abonnement pour les adhérents au Groupement d'Achat pour l'éclairage public.

Monsieur TROTTIGNON explique que, depuis 2021, les TRVE ont connu de très fortes hausses tandis qu'en février 2025, il y a une baisse très nette.

La composition du coût du TRVE : transport/distribution (70 € Mw/h) + fourniture (80 €) + coûts commerciaux (8 €) + taxes CEE et TVA

La part de marché des TRV résiste plutôt bien avec 58 % de part de marché sur le segment résidentiel.

Monsieur TROTTIGNON présente ensuite les chiffres essentiels : 92 000 clients au tarif bleu, 55 000 clients mensualisés (64 % des clients résidentiels) et 40 000 clients en facturation électronique ce qui est bien pour éviter l'émission de papier

L'accompagnement énergie représente 1400 accompagnements énergie pour 2024 avec 8 conseillers au téléphone.

Monsieur ROME intervient pour dire qu'il y a eu des problèmes de facturation d'EDF.

Monsieur DUMOND rappelle que ce sont des problèmes liés au groupement d'achat d'énergie. Nous avons fait remonter ces problèmes. Ils ne sont donc pas liés au TRV.

Les trésoreries ont cessé les paiements sans mandatement préalable. On revient à des mandatements ordinaires pour lesquels on vérifie les factures en amont.

Lutte contre la précarité au cœur des engagements d'EDF

Sandrine BOURNAZEAUD, correspondante solidarité EDF, présente les actions réalisées sur le territoire corrézien.

Le chèque-énergie, aide de l'Etat portée par EDF entre autres au niveau des animations a baissé en 2024 au niveau du nombre de clients car plusieurs critères rentrent en jeu (impôts sur le revenu...) pour y être éligible

En 2024, la participation d'EDF au FSL (Fonds de Solidarité Logement) augmente car elle est passée de 90 000 € à 93 000 €. Pour 2025, elle est passée à 100 000 € parce qu'il y a de plus en plus de personnes en précarité voire très grande précarité. En effet, le nombre de dossiers de demande d'aide FSL augmente au niveau du Conseil Départemental. Les conseillers du Pôle Solidarité sont submergés par la quantité de dossiers.

Pour ce qui est des actions sur le territoire, la convention de partenariat a été signée avec le CCAS de Lubersac, entre autres (Ussel, Tulle...). Avec les maisons du Département, au moins une quinzaine d'actions ont été animées dans des petites communes. Avec le guichet service Habitat du Conseil Départemental, des ateliers sur le numérique, la téléphonie et les écogestes ont été présentés.

Par le biais d'une convention de partenariat signée avec FACE Limousin Périgord, elle intervient au sein de l'appartement pédagogique qui se trouve à Tujac (Brive) pour animer des ateliers sur l'application *EDF et moi*, les écogestes, sur le chèque-énergie, sur info Watt... pour essayer d'aider les corréziens à maîtriser leurs factures d'énergie. En fin d'année, une convention a été signée avec EMMAÛS d'Egletons qui a un service pour aider les habitants de la Haute-Corrèze à régler leurs factures. Ce partenariat permet d'enregistrer le règlement dans un compte « encaissement social » et pas comme un « encaissement client ». C'est important car cela donne des droits supplémentaires et protège le client pendant la trêve hivernale.

Elle intervient auprès de l'association Viltais et du CHRS Le Roc pour faire de la prévention aux personnes qui ne vont pas tarder à avoir un logement afin qu'ils prennent les bonnes habitudes et essaient de faire des économies d'énergie.

Habitat humanisme et le Secours Catholique : elle vient en soutien aux bénévoles pour les former et les informer à la prévention à mettre en place, ainsi qu'à la mairie de Lubersac

Monsieur DUMOND remercie les intervenants d'EDF pour leur présentation

5) PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE (CRAC) DE LA FDEE19 (suite)

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur RATEAU prend la parole les éléments marquants :

- Au 1^{er} janvier 2025 : la création de la commune nouvelle Les Trois Saints
- Au prochain mandat 2026 : la suppression du secteur de La Roche Canillac : les communes de ce secteur seront réparties dans les secteurs voisins

Les réunions en 2024 : 4 bureaux, 4 Comités Syndicaux, 12 commissions

Les effectifs de la Fédération : 11, 8 ETP soit 10 agents au Siège de la Fédération, 7 agents à temps non complet dans leur collectivité d'origine pour le compte de 9 secteurs d'énergie

Il présente les 2 nouveaux agents : Madame BOUILLAGUET pour les secrétariats de secteurs, Monsieur GUYOT, technicien Eclairage Public.

FINANCES

Les recettes principales sont les suivantes :

- La TICFE : 3,73 millions d'euros, en baisse par rapport à 2023, année qui comptait 5 trimestres
- Les redevances de concession : 1,35 millions d'euros
- La Part Couverte par le Tarif (PCT) : 660 000 euros
- La participation des communes : 760 000 euros, c'est une recette stable. Elle évoluera en 2025 avec la participation des communes à hauteur de 3 € par habitant
- La dotation FACE : 2,18 millions d'euros

- L'article 8 du contrat de concession : 300 000 €

Il présente ensuite les graphiques type « camembert » des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur LANOIR rappelle les incidences de la loi APER et présente le schéma du réseau public de distribution d'électricité et précise que sur les 5355 kms du réseau Moyenne Tension, il y a une évolution de 16 kms supplémentaires qui ont été enfouis en 2024 par rapport à l'année précédente. Sur le réseau Basse tension, principalement renforcé par la Fédération, il y a une évolution de +22 kms. Il y a toujours 9 273 postes de transformation, ce qui fait une moyenne de 24 usagers par poste et une moyenne 76 ml de réseau HTA ou Basse Tension par usager.

Les missions de la Fédération :

- Les extensions : le fait marquant est que le pétitionnaire prend en charge 60 % de son extension
- Les renforcements pris en charge à 100 % par la Fédération
- Les sécurisations correspondent à l'effacement des fils nus pris en charge à 100 % par la Fédération
- Les enfouissements correspondent à la mise en souterrain des réseaux

Le chiffres des opérations en 2024 :

- 106 extensions (148 en 2023) pour 1 196 432 € (1 879 000 € en 2023)
- 75 renforcements (110 en 2023) pour 1 796 500 € (1 392 000 € en 2023)
- 52 sécurisations (72 en 2023) pour 637 107 € (852 000 € en 2023)
- 68 enfouissements (143 en 2023) pour 3 146 373 € (3 121 000 € en 2023)

Les opérations de renforcement et d'enfouissement diminuent en nombre mais sont aussi onéreuses.

Les PLUI sont contraignants pour les extensions : un recensement va être mis en place pour anticiper les zones d'alimentation électrique.

Le contrôle de concession

Pour 2024, le critère B est à 113 minutes alors que la moyenne nationale est de 72 minutes. Il y a encore des efforts à faire pour l'améliorer.

La qualité d'alimentation : on reste inférieur au décret qui place le

Pour les clients mal alimentés (CMA), on s'aperçoit qu'ils sont nombreux en régime urbain.

En régime rural, on améliore sensiblement tous les ans on passe de 443 en 2023 à 444 en 2024

La tenue de tension

Il est conseillé aux collectivités de déclarer le plus en amont possibles leurs travaux

Le Système d'Information Géographique (SIG)

Monsieur BARTHUEL rappelle que Monsieur SIBERT met à jour les données liées à l'éclairage public. ENEDIS doit mettre à jour la cartographie régulièrement notamment les extensions. C'est aussi un outil pour les dossiers d'urbanisme.

TRANSITION ENERGETIQUE infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Monsieur ROUCHON prend la parole. Il présente le patrimoine de la FDEE19 : en 2024, 77 bornes de recharge sur l'ensemble du territoire, il y en avait 11 en 2021. Elles sont implantées indépendamment des grands axes routiers ce qui a une incidence financière sur les dépenses de fonctionnement qui sont supérieures aux recettes (73 % de couverture seulement).

Le nombre de charges mensuelles sur le parc de bornes de la Fédération est entre 1000 et 1200.

Le coût moyen pour une recharge va de 8,30 € pour les recharges lentes à 14 € pour les recharges rapides.

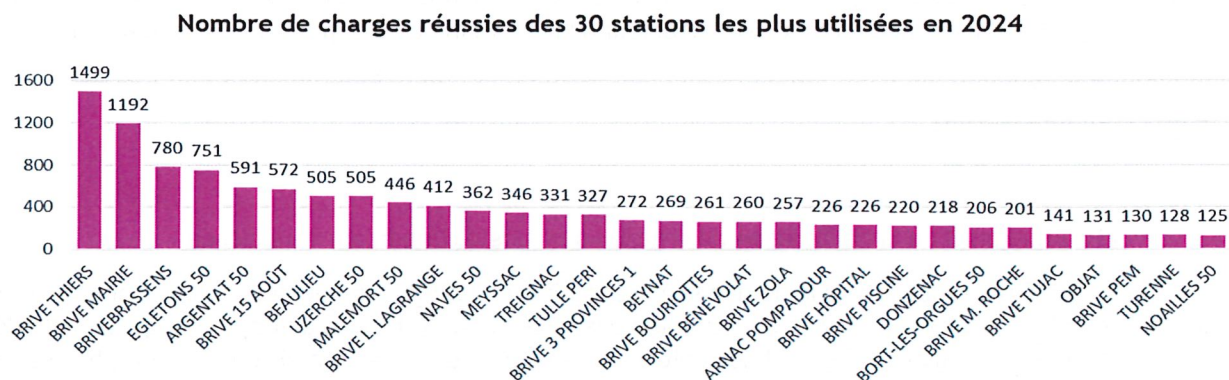
L'énergie consommée est de 233 MWh pour l'année 2024 (216 KWh pour 2023) et 170 Teq CO2 économisés.

Le nombre de sessions de charges est de 14 042 et celui des kilomètres parcourus est de 1 370 566.

En investissement, les recettes (126 723 €) proviennent du Département, du programme ADVENIR et de l'Etat, plus précisément le Ministère de la Transition énergétique. Moins de dépenses (75 000 €) que l'année précédente car le plus gros du déploiement étaient en 2023.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 116 308 € liées à ceux qui payent les recharges et des dépenses à 159 229 € réparties par 72 % pour énergie, 10 % pour la maintenance et 18 % pour la supervision. La rentabilité qui se situe à 73 %.

Il présente ensuite le graphique qui représente le nombre de charges des 30 bornes qui ont le plus de charges sur les 77 en 2024, on s'aperçoit que ce sont celles de Brive notamment celle de Brive Thiers avec 1499 charges.



Parmi le top 30 des bornes, une dizaine se situe à Brive. C'est la borne de Brive Thiers qui a le plus de charges (1500) sur l'année. En moyenne, le nombre de charge se situe à 1200 charges.

Le fait marquant est que la FDEE19 a changé de superviseur au mois de mai. En effet, il ne s'agit plus d'IZIVIA mais de CITEOS. En conséquence de ce changement, quelques ajustements sont intervenus tels pour :

- Fixer des tarifs qui se rapprochent de ceux pratiqués par des réseaux équivalents à Mobive
- Maintenir la structure de la grille actuelle (tarification au kWh + plus-value à la minute au-delà d'une certaine durée des sessions)
- Maintenir l'absence de plus-value horaire la nuit pour les recharges lentes et accélérées et étendre la plage horaire et adapter les durées des sessions à partir desquelles la plus-value horaire s'applique (sur la base des durées moyennes des sessions observées en 2024)
- Augmenter les tarifs de la plus-value horaire
- Prendre en compte l'augmentation des coûts de supervision
- Prendre en compte la diminution des tarifs d'achat de l'électricité

LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Le groupement d'achat Gaz et Electricité couvre 11 départements, compte 160 communes membres de la FDEE19 pour un coût de 8 millions d'Euros pour l'électricité et 15 membres en gaz avec un coût de 1,9 millions d'Euros.

La variation par rapport à l'année 2023 et de - 23 % pour l'électricité et de -10 % pour le gaz.

Les nouveaux marchés 2026-2028 sont attribués à ENGIE pour les bâtiments (-20 % attendus) et à EDF pour l'éclairage public (prix de marché selon évolution politique gouvernementale)

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'à la fin de l'année 2025, l'ARENH s'éteint. En fait, le Post ARENH est inscrit dans la Loi de Finances 2025 mais aucun décret n'est paru. Il y aura un nouveau modèle de marché. Il faudra que l'Etat et la CRE constituent un prix pour qu'EDF puisse vendre sa production. Il y aura un plafond. Le prix du marché monterait tandis que le prix du Post ARENH permettrait d'éviter une situation comme dans les années 2022 et 2023. Dès que les décrets paraîtront, nous vous en ferons part.

Monsieur DUMOND propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet et la contractualisation avec Mme CHEMIN qui dresse les actes de servitudes.

Approuvés à l'unanimité

6) ADMINISTRATION GENERALE – RH

a) Subvention AFADIL

Monsieur DUMOND rappelle que l'AFADIL est gérée par le Département via le Fonds de Solidarité Logement (FSL). Il ajoute que, chaque année, la FDEE19, verse une subvention de 2000 € à l'AFADIL. Il propose de renouveler cette aide pour l'année 2025.

Approuvée à l'unanimité

b) Création d'un poste de rédacteur à temps non complet

Monsieur DUMOND rappelle que le secrétariat du secteur d'énergie d'Ayen est assuré par la secrétaire de mairie de Louignac. Elle est promue au grade de rédacteur à la commune de Louignac, il faut la nommer à la Fédération.

Approuvée à l'unanimité.

c) Annulation de la délibération de création d'un poste d'ingénieur hors classe

Monsieur DUMOND rappelle que le comité syndical du 3 avril 2025 a pris une délibération pour créer un emploi de rédacteur hors classe. Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a frappé d'illégalité cette délibération et a demandé son annulation. En effet, les critères ne sont pas respectés (condition démographique, nombre d'agents encadrés) pour créer cet emploi. Il propose de délibérer pour annuler cette délibération.

Approuvée à l'unanimité

d) Augmentation des heures du secteur de Lubersac

Monsieur DUMOND rappelle que le volume mensuel de travail de la secrétaire du secteur de Lubersac est de 20 heures. Il propose d'augmenter de 5 heures ce volume et de le passer à 25h mensuel.

Approuvée à l'unanimité

e) Contrat de prestations foncières et juridiques

Monsieur DUMOND indique qu'il est nécessaire de contractualiser le travail de Madame CHEMIN, la juriste qui dresse les actes pour la FDEE19 depuis 2016 pour les terrains où sont installés les postes de transformation. Le Trésorier a demandé de contractualiser avec cette personne afin d'officialiser cette prestation par voie contractuelle.

Approuvée à l'unanimité

7) COMMUNICATION

a) Nouvel outil de gestion des assemblées

Monsieur BARTHUEL indique, qu'à compter du prochain comité syndical qui se tiendra le 25 septembre prochain, Madame CHIFFRAY utilisera un nouvel outil de gestion et de suivi des comités syndicaux. Les documents arriveront par mail, les relances aussi. Les délégués pourront directement choisir leur réponse.

b) Retour sur les lauréats du concours Ecoloustics

Monsieur BARTHUEL indique que l'école de Donzenac a remporté le concours Ecoloustic organisée par la FDEE19. Elle a réalisé un film que le jury a considéré très intéressant. Ce film est disponible sur le site internet de la Fédération. En récompense, la classe est allée visiter la Maison de l'Energie à Limoges au mois de juin. L'école de Saint Clément qui a participé a eu une récompense pour son travail.

Au niveau national, c'est dans le département de l'Allier que le 1^{er} prix Ecoloustic a été emporté.

8) FINANCES

a) Décision modificative Budget Principal

Objet de la DM : **REGULARISATION**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations voiries	615231(011)	500,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs			673(67)	500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		500,00		500,00

Approuvée à l'unanimité

b) Décisions modificatives Budget annexes

Budget annexe BEYNAT

Objet de la DM : **AUGMENTATION CREDIT PG FACE RF 2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	9 000,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-9 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				9 000,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	9 000,00
OP : PROGRAMME 2025 FACE AB RENF		45 000,00		36 000,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13)	3044
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	45 000,00		36 000,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		45 000,00		45 000,00

Budget annexe BRIVE

Objet de la DM : **ajustement solde exécution investissement**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	99 100,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-99 100,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				99 100,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	0001
OP : 2024 - ECLAIRAGE PUBLIC		250 000,00		150 900,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	150 900,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	250 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		250 000,00		250 000,00

Budget annexe EGLETONSObjet de la DM : **INTEGRATION FACE AB 2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	3 800,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-3 800,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				3 800,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	3 800,00
OP : FACE AB 2025		19 000,00		15 200,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 0250	15 200,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 0250	19 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		19 000,00		19 000,00

Budget annexe Haute VézèreObjet de la DM : **DM REGUL DERN ECH AMORT MAT**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	-2,00		
Dot. amort. immos incorporelles	6811(042)	2,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	-2,00
Autres org pub - Biens mob, mat, études			2804181(040)	2,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Budget annexe Laroche CanillacObjet de la DM : **INTEGRATION NX TRX 2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : PROGRAMME AB 2021				19 230,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13)	19 230,00
OP : ECLAIRAGE PUBLIC 2025		18 080,00		12 450,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13) 101	1 000,00
Autres subventions d'équip. non transf. EP			13282(13) 101	11 450,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23) 101	18 080,00		
OP : PROGRAMME 2025 AB RENF		34 000,00		24 000,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 102	24 000,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 102	34 000,00		
OP : PROGRAMME 2025 HP		3 600,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 103	3 600,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		55 680,00		55 680,00

Budget annexe LubersacObjet de la DM : **DM N°1 PROGRAMME FACE ABRFT 2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	10 840,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-10 840,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				10 840,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	10 840,00
OP : PROG FACE AB 2025		54 200,00		43 360,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 00119	43 360,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 00119	54 200,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		54 200,00		54 200,00

Budget annexe Meyssac

Objet de la DM : **AUG CREDIT FACE RF 2025 - FACE EXT 2024 ET AUTO 2024**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	43 778,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-26 155,00		
Participations communales ponctuelles et particuliers			758885(75)	17 623,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		17 623,00		17 623,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	43 778,00
OP : AUTO 2024		29 500,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 3029	29 500,00		
OP : FACE AB EXT 2024		31 690,00		
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 3030	25 352,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 3030	31 690,00		
OP : FACE AB RENF 2025		39 700,00		
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13) 3034	31 760,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 3034	39 700,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		100 890,00		100 890,00

Budget annexe Sainte Féréole

Objet de la DM : **DM LOCATION IMMOBILIERE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	150,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-150,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	150,00
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		150,00		
Terrains nus	2111(21)	150,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		150,00		150,00

Budget annexe Tulle Sud

Objet de la DM : **DM DEPENSES TELECOM**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats de matériel, équip. et travaux			605(011)	44 000,00
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	44 000,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		44 000,00		44 000,00

Monsieur DUMOND soumet ces 9 décisions modificatives au vote de l'assemblée.

Approuvées à l'unanimité

9) ECLAIRAGE PUBLIC

Marché de Service pour le contrôle des Travaux liés aux demandes de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Monsieur BARTHUEL explique qu'il est nécessaire de se conformer à l'arrêté du 22/02/2024 mettant en place des contrôles dans le cadre du dispositif des CEE, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer un marché pour le recrutement d'un prestataire économique certifié pour réaliser les contrôles des équipements mis en place.

Contenu de l'arrêté :

- Accréditation des organismes d'inspection
- Définition les types de contrôles
- Encadrement l'activité de contrôle des organismes d'inspection

- *Encadrement l'activité de contrôle des demandeurs de certificats d'économies d'énergie*
- *Précise la condition d'indépendance entre l'organisme d'inspection et le demandeur*
- *Définition certaines conditions liées à la réalisation des contrôles*
- *Définition les suites données aux contrôles*
- *Traitement de l'échange d'informations entre le Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE)*
- *Prévoir l'abrogation des dispositions équivalentes de l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié*

Il ajoute que l'impact de ce dispositif ne sera pas neutre financièrement pour la FDEE 19 mais devient une obligation préalable au dépôt des demandes de valorisation des CEE pour les travaux « Eclairons Demain » et suivant dans le cadre de la compétence EP de la Fédération.

Monsieur DUMOND soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

10) ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur BARTHUEL explique que la Commission de concertation des élus des deux syndicats de la Corrèze s'est réunie au siège de la FDEE19 le 12 mai dernier et a validé la répartition de la Dotation départementale FACE 2025 comme suit :

Sous-catégories	FDEE19			Syndicat DIEGE			TOTAL	
	Dépense subventionnée HT	Taux	Aide FACE	Dépense subventionnée HT	Taux	Aide FACE	Dépense subventionnée HT	Aide FACE
Extension des réseaux	161 330 €	80%	129 064 €	86 170 €	80%	68 936 €	247 500 €	198 000 €
Renforcement des réseaux	1 700 643 €	80%	1 360 514 €	417 483 €	80%	333 986 €	2 118 126 €	1 694 500 €
Enfouissement et pose en façade	506 979 €	80%	405 583 €	171 021 €	80%	136 817 €	678 000 €	542 400 €
Sécurisation	379 375 €	80%	303 500 €	0 €	80%	0 €	379 375 €	303 500 €
Total	2 748 327 €		2 198 661 €	674 674 €		539 739 €	3 423 001 €	2 738 400 €

Monsieur DUMOND soumet cette proposition de répartition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

11) QUESTIONS DIVERSES

Sans question supplémentaire, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite un bon appétit à tous les participants.

Le Président,

Christian DUMOND



La Secrétaire,

Fanny BRAJOU

